

DÉCISION DE COMPOSITION DU COMITÉ ELECTORAL CONSULTATIF

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L719-1 et D719-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux, et notamment son article 29 ;

Considérant que chaque liste représentée au conseil d'administration a désigné en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Considérant que, par courrier du 23 février 2022, Monsieur le recteur a désigné ses représentants au sein du comité ;

DECIDE

Article 1.

Le comité électoral consultatif de l'université est composé des personnes suivantes :

- Le président de l'Université ou son représentant,
- Le directeur général des services, ou son représentant,
- Le directeur des affaires juridiques, ou son représentant,
- M. Marc Jardiné, représentant le recteur d'académie et Mme Camille Da Silva en qualité de suppléante,
- Les représentants des personnels :

Listes	Titulaires	Suppléants
Faire Université Ensemble - Dean Lewis	Aurélie Bedel	Alexandre Charbonneau
Pour une Université Démocratique et Solidaire	Bertrand Lubac	Marie-Line Chabanol
SNPTES	Valérie Prouzet-Mauléon	Alexandra Milochau
CGT Ferc sup	Alphonse Nziyumvira	Elodie Chagnaud
Réunis pour une Université solidaire, participative et durable	Xavier Bertrand	Maureen Braquessac
Alliance Étudiante	Romane Dubouchet-Gozalo	Jérôme Alier
Liste unitaire soutenue par l'UNEF pour une université ouverte, égalitaire et écologique	Mounia Boulite	Raphaël Tridat
Bouge ton campus avec Inter'Assos	Simon Barneix	Marie Chauvin
UNI : étudiez, on s'occupe du reste !	Juliette Souchere	Ludivine Callewaert

Article 2.

Les représentants siègent au sein du comité électoral consultatif jusqu'à échéance de leur mandat au sein des conseils centraux de l'université de Bordeaux.

Article 3.

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 11 mars 2022



Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux